POLE EMPLOI

Pôle emploi devient France Travail

L'année 2024 marque une étape significative avec la transition de Pôle Emploi vers France Travail, conformément à la loi pour le plein emploi. Cette évolution vise à fournir des services et un accompagnement mieux adaptés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, grâce à une collaboration renforcée avec tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Elle englobe également le développement de nouveaux services en partenariat afin de simplifier le retour à l'emploi et les processus de recrutement.

Pour les demandeurs d'emploi, les procédures actuelles, comme l'actualisation mensuelle et l'accès aux offres d'emploi, restent en vigueur. Cependant, une transition progressive vers France Travail est envisagée pour tous les demandeurs d'emploi, accompagnée d'une orientation vers la structure d'accompagnement la plus adaptée à leurs besoins. Chaque individu signera un contrat d'engagement personnalisé définissant les objectifs professionnels et les mesures d'accompagnement, avec des ajustements spécifiques pour les travailleurs en situation de handicap.

Du côté des entreprises, les modalités de contact et de publication d'offres d'emploi demeurent inchangées. Toutefois, France Travail aspire à offrir un accompagnement personnalisé et coordonné pour les recrutements. Les conseillers entreprises seront davantage présents sur le terrain, une plateforme unique facilitera le dépôt des offres, et un soutien sera apporté pour promouvoir une approche inclusive des recrutements.

Se former avec l'AIF proposée par France Travail

L'Aide individuelle à la formation proposée par France Travail constitue un véritable tremplin pour sécuriser une reconversion ou renforcer des compétences, en offrant un cadre financier et méthodologique aligné sur les besoins réels du marché. Elle peut couvrir une partie ou l'intégralité d'un parcours lorsque la pertinence du métier visé et l'adéquation de la formation sont établies, avec une logique de prise en charge du reste à financer une fois les autres dispositifs mobilisés comme le CPF. En pratique, il n'existe pas de plafond national unique affiché publiquement et le montant accordé varie selon le projet, la région, le coût et les cofinancements, mais les retours de terrain et guides récents situent fréquemment l'enveloppe accordée jusqu'à environ 8 000 euros, parfois autour de 4 000 euros selon les cas et les budgets disponibles, ce qui doit être traité comme un ordre de grandeur et non comme un droit automatique. Le versement suit généralement des paliers en fonction de la

durée de la formation, par exemple 30 pour cent à l'entrée en stage puis un solde ou des acomptes intermédiaires avant solde, le tout piloté dans l'outil Kairos avec une convention tripartite conclue avec l'organisme. Pour maximiser vos chances, préparez un devis détaillé, un plan de financement combinant AIF et CPF, et documentez clairement l'utilité emploi de la formation auprès de votre conseiller.

Beaucoup de projets financés par l'AIF visent la réussite à des sélections exigeantes hors professorat des écoles, notamment dans la fonction publique d'État avec les concours d'attachés, de contrôleurs, d'ingénieurs et des IRA, dans la territoriale pour les filières administrative, technique, sociale ou culturelle, dans l'hospitalière pour des postes de gestion et de soins non médicaux, ainsi que dans la justice pour greffiers ou directeurs de services, dans les finances publiques et les douanes, et dans les métiers de la sécurité comme la police nationale, la gendarmerie, l'administration pénitentiaire ou les sapeurs pompiers professionnels. L'AIF peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques d'une préparation reconnue, financer des modules ciblés comme la méthodologie de la note de synthèse, l'étude de cas, la composition, les QCM ou QRC, l'analyse de dossiers et l'entraînement à l'oral, et soutenir des besoins annexes liés au parcours de formation selon les règles locales. La démarche reste la même avec un diagnostic des acquis et des lacunes, un planning à long terme avec révisions espacées et entraînements chronométrés, des simulations complètes suivies de débriefings, une veille des textes et la création de fiches utiles. Dans les filières sécurité et défense qui ajoutent des épreuves physiques et psychotechniques, l'AIF aide à structurer des cycles de préparation sur l'endurance, la concentration et la récupération. L'encadrement par des tuteurs, le travail en petits groupes, l'autoévaluation et l'enregistrement d'oraux blancs installent des automatismes, réduisent le stress et améliorent l'efficacité, tandis qu'un dossier AIF bien monté avec devis, calendrier et objectifs mesurables augmente vos chances d'obtenir un financement adapté et d'atteindre le niveau attendu par les jurys.

Pour celles et ceux qui visent le professorat des écoles, l'AIF peut financer un dispositif aligné sur les attendus, avec des modules qui articulent théorie, didactique et mises en situation de classe, des retours individualisés et un entraînement spécifique à l'oral. Le parcours type inclut la conception de séquences crédibles, l'observation réflexive de pratiques et une préparation mentale qui soutient l'effort dans la durée. Pour enrichir les révisions, il est pertinent de s'appuyer sur des ressources thématiques en Français, Groupement, Mathématiques, Arts, Histoire Géographie ainsi que Sciences et technologie, et de travailler avec les annales du CRPE pour s'exercer en conditions proches de l'examen. La planification par cycles hebdomadaires qui alternent apprentissages, exercices d'application, oraux blancs filmés et retours détaillés aide à tenir un rythme soutenable. Pour activer le financement, identifiez une formation reconnue, obtenez un devis, reliez clairement les compétences visées aux besoins du marché local, documentez les opportunités d'emploi et anticipez les frais périphériques. L'appui d'un conseiller pour relire l'argumentaire, caler le calendrier et consolider le dossier avec des preuves d'opportunités renforce la demande. Avec une préparation planifiée, suivie et ajustée en continu, vous gagnez en sérénité, ordonnez vos apprentissages et transformez vos efforts en progrès visibles.

MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS

01.64.03.16.27

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de MAUPERTHUIS